



Université  
**BORDEAUX  
MONTAIGNE**

Direction Générale des Services

Ref : CA2022/42

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 23 SEPTEMBRE 2022**

**DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DE SORTIE DE L'ACTIF  
D'UN ENSEMBLE D'IMMOBILISATIONS**

➔ le **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du **23 septembre 2022** réuni sous la présidence de Monsieur Lionel LARRÉ,

*Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.712-1, L.712-2, L.712-3, R.719-52 à R.719-112,  
Vu les dispositions du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,  
Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,*

➤ *Après en avoir délibéré,*

➔ **DÉCIDE, à l'unanimité, d'approuver la sortie de l'actif d'un ensemble d'immobilisations d'une valeur d'acquisition d'un montant total de 14 850,12€ (dont 9699,58€ ont été amortis) et d'une valeur nette comptable (VNC) d'un montant total de 5150,54 € (selon document figurant ci-joint).**

*Délibéré par le conseil d'administration, à Pessac, le 23/09/2022.*

Membres présents	22
Membres représentés	10
Abstention (s)	0
Votants	32
Blanc(s) ou nul(s)	0
Suffrages exprimés	32
Pour	32
Contre	0

Le Président,

  
Lionel LARRÉ.



Publié le :

12 OCT. 2022

Transmis à Mme la Rectrice de l'Académie de Bordeaux :

7 OCT. 2022